



Publié le 1<sup>er</sup> octobre 2025

## Délibération du Conseil Municipal du 29 septembre 2025

### Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 17

Pouvoir : 1

Votants : 18

Date de Convocation du Conseil Municipal :

23 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-neuf septembre à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 16 juin 2024, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Diogène BATALLA, Alain BENISTY, Jean-Pierre BLANCHARD, Isabelle BONNET, Véronique BOUCHARD, Rémi BROSSIER, Olivier CHAMBE, Raphaël DELOIN, Etienne DUVAL Albane GENIN, Aymeric GIRARDON, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Karine LORENZO, Caroline MIRANDA, Léo MOLINIE et Frédérique MOULIGNEAU.

Excusée : Chani PETIT (pouvoir donné à Evelyne GIRARDON).

Absente : Sandra LEZIN

### **2025-55 Délibération relative à une demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes pour l'attribution d'un barnum**

**Rapporteur : Evelyne GIRARDON**

Afin de conforter les communes dans leur rôle d'appui et de coordination aux associations locales qu'elles abritent, le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes a mis en place en mars 2025 un dispositif « Cession à titre gratuit de barnums ».

Ce dispositif propose la cession à titre gratuit d'un barnum à une commune, charge à elle de le stocker et de le mettre à disposition des associations présentes sur son territoire.

Pour être éligible au dispositif, la commune doit être implantée sur le territoire de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

VU la proposition de la Région Auvergne Rhône Alpes ;

CONSIDERANT l'opportunité donnée à la commune d'accompagner les associations en apportant un soutien logistique ;

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :**

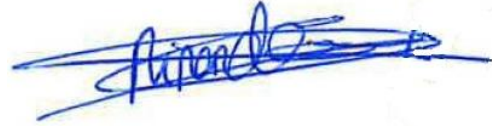
- **DE VALIDER** l'organisation proposée par la Région, à savoir stocker un barnum et le mettre à disposition des associations ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à déposer un dossier de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes et à signer tout document se rapportant à cette démarche.

Le Maire  
Diogène BATALLA

A blue ink signature of Diogène Batalla is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "LE MAIRE" and "LEURIAUX-SUR-LOGNON" around a central emblem.

Le secrétaire de séance  
Caroline MIRANDA

A blue ink signature of Caroline Miranda is written in a cursive style.